

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine 1 rue du Ballon 59034 LILLE cedex	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</b>  <b>du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole</b>
---	---

**PRÉFECTURE DU NORD**

04 **12 DEC. 2012** 04

**ARRIVÉE**

Comité syndical du 12 novembre 2012

Délibération n°12-2012

**Objet : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Le lundi douze novembre deux mille douze à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur René VANDIERENDONCK, Vice-président.

## **Titulaires présents :**

Madame ROCHER, Messieurs BERNARD, BOUREL, CACHEUX, DAUBRESSE, DEBREU, DELABY, J.DELEBARRE, P.DELEBARRE, DUBOIS, DURAND, FOUCART, JANSSENS, LEFÈVRE, MERTEN, QUIQUET, TIR, VANDIERENDONCK, DEHAIS, GRAS, DELEPAUL, WOLFCARIUS, DESMAZIÈRES, WIBAUX, FOUTRY, DUMORTIER, MONNET et SARAZIN

## **Suppléants votants :**

Mme SARTIAUX pour M.CAUDRON, Mme FAVIER pour M.DESPRESZ, M.GABRELLE pour M.BOCQUET, M.LEDOUX pour M.CASTELAIN, M.DUBUISSON pour M.COISNE, M.JEGOU pour M.DECOCQ, M.GRIMONPREZ pour M.DUCROCQ, M.PACAUX pour M.ELEGEEST et M.COGET pour M.RUANT

**Secrétaire de séance :** Monsieur Benjamin DUMORTIER

**Convocation aux délégués du Comité Syndical et affichage :** 31 octobre 2012

**Nombre de délégués en exercice :** 57

**Publiée le :** 20 novembre 2012

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

## Rapport de Madame la Présidente

### **1 - Données synthétiques sur la situation financière**

Le budget de notre Syndicat est essentiellement un budget de fonctionnement.

Pour l'année 2012, selon le budget voté le 26 janvier 2012, les dépenses s'élèvent à 1.674.175,69 € et se décomposent de la façon suivante :

- frais de personnel : 5.499,90 € ;
- subvention Agence : 1.010.000,00 € ;
- charges à caractère général : 658.675,79 €.

Ces charges à caractère général correspondent en quasi-totalité aux dépenses de la consultation « Lille Métropole 2030 ».

Les recettes prévisionnelles, qui équilibrent ces dépenses, correspondent aux participations des collectivités membres du Syndicat (902.749,50 €), à la Dotation globale de décentralisation (80.000,00 €) et au résultat de fonctionnement de 2011 reporté (691.426,19 €).

### **2 - Prévisions pour 2013**

2013 sera une nouvelle année d'activité intense pour le Syndicat mixte avec la poursuite des travaux « classiques » liés à la mise en œuvre du Schéma directeur actuel, et surtout avec l'élaboration du Document d'orientation et d'objectifs (DOO), la poursuite de la concertation, l'arrêt du projet de SCOT, l'avis des Personnes publiques associées et l'enquête publique.

#### **Le suivi de la mise en œuvre du schéma directeur**

Il se traduira en particulier par :

- l'élaboration des avis du Syndicat sur les PLU et, le cas échéant, sur les SCOT voisins ;
- le suivi de l'actualisation du Schéma régional d'aménagement et développement durables du territoire (SRADT) pour le compte du Syndicat mixte. L'Agence participera notamment aux travaux initiés par le Conseil régional sur les directives régionales d'aménagement concernant la trame verte et bleue et la maîtrise de la périurbanisation et suivra également la mise en œuvre du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ;
- les réflexions sur l'encadrement des implantations commerciales dans le nouveau contexte juridique qui se met en place ; l'Agence continuera à suivre, de façon à éclairer le Syndicat mixte, les évolutions des textes concernant les procédures de création ou extension de surfaces commerciales.

Le travail d'observation et de suivi des consommations foncières sera poursuivi. L'Agence continuera à analyser l'évolution de la consommation foncière et de l'urbanisation. Elle poursuivra, en 2013, l'exploitation du travail de photo-interprétation.

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

L'Agence assurera une veille sur les projets de transports collectifs et suivra les études lancées par les différentes collectivités locales ou l'Etat.

Le Syndicat mixte devra également suivre :

- les travaux de planification à l'échelle de l'aire métropolitaine et de l'Eurométropole et les premières réflexions sur les moyens d'assurer la cohérence de l'aménagement à grande échelle, en liaison avec les territoires riverains ;
- la mise en œuvre des schémas directeurs et des SCOT de l'aire métropolitaine, ainsi que la démarche « interSCOT » mise en place par quatre SCOT voisins (ceux du Grand Douaisis, de Lens-Liévin / Hénin-Carvin, de l'Artois et de l'Arrageois) ;
- la démarche lancée par l'État en vue de la mise en place d'un cadre de cohérence pour l'aménagement et les transports à l'échelle de l'aire métropolitaine de Lille.

## L'élaboration du SCOT

La finalisation du Document d'orientation et d'objectifs (DOO) constituera une étape importante en 2013, permettant de préparer l'arrêt du projet du SCOT de Lille Métropole.

L'Agence d'urbanisme appuiera le Syndicat mixte dans ces travaux et organisera pour le Syndicat mixte les étapes à venir de l'élaboration du SCOT, notamment l'association des Personnes publiques associées (État, Conseil régional, Conseil général et chambres consulaires) et l'enquête publique.

Enfin, parallèlement à ces travaux, l'Agence poursuivra :

- la co-animation du groupe de travail mis en place avec Lille Métropole Communauté urbaine pour réfléchir en particulier aux liens entre SCOT et PLU ;
- un suivi et un appui aux Communautés des communes ;
- l'actualisation du diagnostic du SCOT, réalisé en 2010, et des principaux indicateurs pertinents ;
- l'évaluation environnementale qui alimentera et accompagnera le SCOT.

Les éléments du diagnostic, du PADD et du DOO feront l'objet d'une exposition publique et de réunions publiques lors du premier semestre 2013, conformément à la délibération n°15-2008 du Syndicat mixte du 27 novembre 2008 fixant les modalités de concertation préalable du SCOT. L'Agence de développement et d'urbanisme préparera cette exposition pour le Syndicat mixte.

Afin de permettre l'association des habitants pendant toute la durée de l'élaboration du projet, l'exposition sera accompagnée d'un registre permettant aux habitants de s'exprimer s'ils le souhaitent.

En 2013, le Syndicat mixte poursuivra également l'association des Conseils de développement de Lille Métropole et du Pays Pévélois aux travaux du SCOT.

En outre, la volonté de concertation sur le futur SCOT se traduira par :

- la mise à jour continue du site internet du SCOT ;
- l'utilisation du site pour recueillir des avis et réactions ;
- la poursuite de la publication de « MétroSCOT ».

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Comme chaque année, les recettes de l'année 2013 correspondront aux participations des membres du Syndicat mixte.

En 2011, les participations des membres de Syndicat mixte avaient été portées à 1,30 € par habitant.

En 2012, il a été proposé de ramener ces participations à 0,75 € par habitant, soit leur niveau de 2010.

En 2013, il est proposé de les maintenir à 0,75 € par habitant.

Les participations ont été évaluées sur cette base à 902.749,50 €.

Si ce principe est adopté par le Comité syndical, les participations des membres du Syndicat seraient les suivantes (sur la base des dernières données de population disponibles, celles de 2009) :

Membres du Syndicat mixte du SCOT	Population 2009	Participation en 2013 0,75 € par habitant	Evolution 2012-2013
Lille Métropole Communauté urbaine	1.108.991	831.743,25 €	2.933,25 €
CC du Pays de Pévèle	39.349	29.511,75 €	393,00 €
CC de la Haute-Deûle	23.472	17.604,00 €	-2,25 €
CC du Carembault	11.852	8.889,00 €	47,25 €
CC du Sud Pévélois	11.686	8.764,50 €	23,25 €
CC de Weppes	5.761	4.320,75 €	103,50 €
Pont-à-Marcq	2.555	1.916,25 €	59,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>1.203.666</b>	<b>902.749,50 €</b>	<b>3.557,25 €</b>

Ces orientations, si elles sont retenues par le Comité syndical, guideront l'établissement du budget primitif 2013 et de la convention entre le Syndicat mixte du SCOT et l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole pour 2013.

Les orientations budgétaires ont été adoptées à l'unanimité par les membres du Comité syndical.

Pour la Présidente et par délégation,  
le Vice-président du Syndicat mixte  
du SCOT de Lille Métropole,



**René VANDIERENDONCK**